



HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Evaluation**b) Evaluation indépendante du Programme focal sur la sécurité socio-économique (IFP/SES)****1. Introduction et information générale**

1. Le présent rapport présente les résultats, conclusions et recommandations concernant le Programme focal sur la sécurité socio-économique (IFP/SES), ainsi qu'il est spécifié dans le cadre d'évaluation du BIT¹. Il a été préparé par des consultants indépendants qui n'avaient pas participé préalablement au programme SES². Les commentaires du directeur exécutif du Secteur de la protection sociale figurent à la fin du présent rapport.
2. La présente évaluation présente les résultats du programme IFP/SES pour la période 1999-2005. Elle porte sur trois domaines fondamentaux, à savoir le travail conceptuel du programme SES; la conversion de ce travail conceptuel en recommandations visant à une action; ainsi que la mise en œuvre et l'applicabilité de ces recommandations. Elle s'appuie sur diverses sources d'information: un tour d'horizon de la littérature sur le programme; les relations avec le Conseil consultatif international (CCI), créé dès le début pour orienter le programme; des entretiens avec divers membres du personnel du siège de l'OIT, en mai 2005; des visites effectuées dans trois pays africains en mai/juin 2005 et des contributions émanant d'un consultant national d'Ukraine.
3. Le BIT a créé l'IFP/SES face aux signes croissants d'une marginalisation de la main-d'œuvre mondiale résultant de l'expansion des formes de travail flexibles et informelles, de l'insuffisance des moyens dont disposent les systèmes de protection sociale par rapport aux besoins et des difficultés croissantes d'accès aux régimes de sécurité sociale. Les facteurs sous-jacents de la sécurité sont la pauvreté extrême, le chômage persistant et l'exclusion sociale.

¹ Document GB.285/PFA/10.

² L'équipe d'évaluation était composée de M. Roger Maconick, évaluateur principal externe et chef d'équipe, et de M^{me} Carla Henry, membre de l'Unité d'évaluation du BIT.

4. Conscient qu'une partie importante de la population active n'entre pas dans cette sphère, les dispositifs de sécurité sociale doivent également pourvoir aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables et mettre les travailleurs pauvres à l'abri du risque. L'IFP/SES s'est concentré sur l'élaboration de sept formes de sécurité essentielles: la sécurité du marché du travail, la sécurité de l'emploi, la sécurité et santé (sécurité et santé) au travail, la sécurité professionnelle, la sécurité du maintien des qualifications, la sécurité du revenu et la sécurité de représentation. En traitant ces questions à trois niveaux (ménage, entreprise et nation), le programme a défini les moyens par lesquels il entend repenser le travail.
5. Les principaux objectifs du programme ont été définis dans le programme et budget pour 2000-01³. Le programme devait permettre, grâce à la collecte de données et à des analyses, d'avoir une idée plus précise de l'insécurité économique et sociale et de formuler des politiques plus efficaces contre ses effets néfastes. S'agissant des résultats recherchés, les attentes initiales ont été définies en termes de données et travaux de recherche de l'OIT que les décideurs pourraient mettre à profit pour élaborer des politiques.
6. A ses débuts, le programme était censé développer la collaboration avec d'autres programmes de l'OIT pour éviter les barrières administratives et garantir l'intégration des sujets et questions de sécurité socio-économique dans les actions stratégiques que le BIT mène dans le monde. Le programme a été conçu avec une importante dimension égalité hommes-femmes et comprend notamment des initiatives concernant principalement les femmes.
7. Outre l'allocation imputée sur le budget ordinaire, des fonds ont été collectés auprès de la Fondation Ford, de la Fondation Rockefeller, du gouvernement de l'Italie, du gouvernement des Pays-Bas et du PNUD. D'après la direction du BIT, les ressources totales allouées au programme s'élevaient à 15,439 millions de dollars E.-U. Sur ce total, le gouvernement des Pays-Bas a fourni 8,392 millions de dollars E.-U., soit environ 54 pour cent.
8. L'IFP/SES avait cinq postes des services organiques et deux postes des services généraux financés sur le budget ordinaire. Deux de ces postes n'ont pas été pourvus pendant plusieurs mois pour des raisons administratives.

2. Conclusions principales

2.1. Le choix stratégique de l'IFP/SES dans le cadre politique du travail décent de l'OIT

9. Bien que relativement modeste par les ressources qui lui sont consacrées, le programme sur la sécurité socio-économique est, par sa nature même, stratégiquement important, et son objectif est tout proche de la raison d'être première de l'OIT. Il représente la volonté de repenser et éventuellement réajuster la position de l'OIT et de la communauté internationale concernant le travail décent. Il s'est efforcé de réexaminer la relation de l'OIT à l'égard de la sécurité personnelle, compte tenu de l'évolution de l'environnement dans lequel l'Organisation opère. Dans la même optique, il se veut l'expression d'un effort plus ambitieux à l'appui de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui a traité de nombreuses questions similaires, mais dans une perspective plus large.

³ Document GB.276/PFA/9, partie III, L'enveloppe des programmes techniques.

10. Le programme SES s'est attelé à un problème important. En exhortant à prendre des initiatives en faveur de la sécurité fondamentale pour tous, il propose un objectif global convaincant. Il lui faut encore élaborer une stratégie propre à favoriser la réalisation de cet objectif. Par ailleurs, il a mal affecté une partie de l'énergie et de l'ingéniosité considérables mises au service de cette tâche. Il convient néanmoins de féliciter l'OIT et le programme SES pour avoir traité cette série de problèmes.
11. Il y a beaucoup de choses à louer, mais aussi beaucoup de choses à améliorer dans la gestion de l'évolution du programme au sein du BIT. Mais surtout, il y a de *nombreux éléments que le BIT doit digérer, absorber et utiliser à bon escient*. Une question importante a été soulevée et, pour y répondre, une approche conceptuelle intéressante a été avancée. Une équipe dévouée et très motivée a été constituée, des données ont été recueillies selon des méthodes novatrices et soumises à l'analyse. Cette analyse a été partagée avec des chercheurs intéressés dans un certain nombre de pays et, parfois, préparée de concert avec eux. Elle a également été partagée avec certains responsables politiques et avec des partenaires sociaux de l'OIT. D'intéressantes orientations ont été préconisées qui appelaient une réponse et qui ont donné lieu à des débats dans certains pays concernés, et il semble, dans certains cas, que les politiques aient été influencées par l'analyse faite par le programme SES.

2.2. Contribution de l'IFP/SES à la clarification du concept de sécurité sociale

12. Le programme a été créé pour promouvoir une approche de la protection sociale fondée sur les droits qui soit cohérente, de sorte que l'OIT puisse promouvoir la *sécurité économique fondamentale* tout en encourageant de nouvelles formes de solidarité sociale. Afin de donner de la crédibilité à cette perspective, il s'est employé à concevoir de nouvelles façons d'appréhender les formes d'insécurité individuelle et s'interroge sur la validité des politiques et institutions traditionnelles de protection sociale mises en œuvre pour y remédier, essentiellement dans les pays en développement, mais aussi sur tout marché du travail flexible où la main-d'œuvre informelle et le secteur non structuré tendaient à se développer.
13. L'évaluation soulève deux séries de questions d'ordre conceptuel. Premièrement, s'agissant de définir la protection sociale, le programme s'est concentré sur diverses formes de vulnérabilité et sur les problèmes liés au risque systémique. Il est toutefois difficile pour toute entité d'examiner les normes mondiales en matière de sécurité personnelle et sociale sans s'intéresser à l'évolution du niveau perçu de sécurité individuelle dans des pays qui étaient considérés ces quatre dernières années comme des pays «sûrs». Cela ne semble pas avoir été pris en compte dans les travaux de l'IFP/SES. Pour les décideurs et les responsables politiques, le souci de faire avancer les questions de sécurité physique peuvent prendre le pas sur les préoccupations touchant à la sécurité socio-économique, qui risquent dès lors de rester en veilleuse aussi bien dans leur esprit que dans leurs actes.
14. Deuxièmement, le raisonnement à la base du concept de sécurité socio-économique n'est pas évident. D'autres aspects de sécurité où le risque peut jouer un rôle, notamment la sécurité alimentaire, sanitaire et environnementale, doivent être pris en considération si l'on veut approfondir le sens de la sécurité socio-économique. L'IFP/SES n'a pas fourni d'explications indiquant pourquoi il a fixé des limites comme il l'a fait. Il ressort des efforts fournis par l'OIT à travers la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation que l'Organisation avait à cet égard une approche différente.

15. Une question qui a été soulevée lors des missions effectuées en Afrique concernait l'activité de l'IFP/SES dans les pays où le nombre de personnes occupant un emploi formel est relativement faible et le nombre des personnes tributaires de ces revenus relativement élevé. Un certain nombre d'observateurs se sont demandé si les travaux de recherche réalisés par l'IFP/SES avaient abouti à la mise en œuvre de mesures applicables propres à engendrer une plus grande sécurité de revenus, sans parler de la sécurité de représentation. Les personnes concernées semblaient être d'avis que les recherches menées par l'IFP/SES ne permettaient pas de préconiser des orientations applicables à ces pays. L'OIT devra examiner cette question lorsqu'elle étudiera les moyens de mettre en application les conclusions de ces travaux.

2.3. Les ambitions et les accomplissements du programme

16. Le champ d'action du programme SES englobe de nombreux aspects de l'activité technique de l'OIT et a créé des synergies potentielles avec toute une série d'initiatives de l'Organisation. Sa stratégie, telle qu'elle est décrite dans son plan de travail à moyen terme, s'inscrit dans le cadre plus vaste de l'activité déployée au titre de la dimension sociale de la mondialisation. Cette stratégie était raisonnable et appropriée: mener des recherches, en dériver des politiques et les mettre en œuvre. La première partie a été accomplie, la seconde dans une certaine mesure et la troisième très peu.
17. Cela dit, le programme a accompli un travail considérable. L'essentiel était lié à des questions de sécurité socio-économique et consistait à recueillir des données, à analyser et diffuser des résultats à l'intention d'ateliers et de réunions et par le biais de nombreuses publications. Au niveau mondial, la contribution à la littérature a été reconnue par divers chercheurs et praticiens. D'aucuns, qui n'étaient pas d'accord avec les positions de principe de l'IFP/SES, ont affirmé que son analyse visait à corroborer des conclusions et des positions de principe préétablies. D'autres, y compris plusieurs membres du Conseil consultatif international, étaient de fervents partisans des idées et des analyses du programme SES et se sont dits préoccupés que ces questions puissent ne plus bénéficier du même appui ou du même intérêt de la part de l'OIT.
18. Le programme a réalisé des progrès notables en ce qui concerne l'intégration de la question de l'égalité hommes-femmes dans son programme de travail technique. Le fait de privilégier les questions axées sur les femmes et intéressant particulièrement ces dernières est particulièrement louable. De même, les travaux de recherche et les méthodes prennent régulièrement en compte les facteurs sexospécifiques et socio-économiques pour l'analyse des données et pour la formulation de conclusions et d'orientations concernant les politiques à suivre.

2.4. Trouver le juste équilibre entre générer des connaissances et les mettre en application

Etudes et publications

19. L'IFP/SES a publié 11 livres, plus de 50 documents techniques IFP/SES, plus de 30 articles (soumis à un examen collégial) dans des revues spécialisées, ainsi qu'un bulletin trimestriel. Trois livres sont bientôt achevés. Il a également produit un manuel à l'intention des travailleurs et des syndicalistes sur la sécurité au travail, qui a été traduit en plusieurs langues. Il a réalisé deux manuels de formation pour ses enquêtes nationales. Les documents publiés sont impressionnants par leur volume, leur ampleur et leur qualité.

20. La stratégie de publication a été définie par le directeur du programme, qui a largement présidé au choix, au contenu et à la composition des principales publications. Cette stratégie n'est pas écrite et il n'était pas bien clair quel devait être le public cible, pourquoi, et comment il fallait s'y prendre pour que cette stratégie permette une utilisation efficace des ressources disponibles. Les procédures, y compris le contrôle des ventes et la diffusion aux principaux groupes de clients, bien qu'établies, n'ont pas été maintenues au sein du programme. Le programme n'a pas non plus contrôlé les téléchargements de documents ni vérifié les citations.
21. Certains problèmes touchent à la question de savoir de quelle manière l'OIT a fait connaître sa position concernant l'activité de l'IFP/SES. Une publication phare⁴ parue en septembre 2004 a été présentée comme un produit de l'IFP/SES plutôt que comme un produit du BIT, sans que soient précisées les raisons d'une telle distinction. Le Bureau peut mieux faire en matière de communication concernant ses publications qui présentent un intérêt par leur aspect novateur et prospectif mais qui ne reflètent pas encore les positions de principe de l'OIT.

Enquête et élaboration d'une base de données

22. D'après les informations communiquées par l'IFP/SES aux évaluateurs, le programme a élaboré un système mondial de bases de données comprenant six composantes:
- 1) La base de données primaire de l'IFP/SES – données nationales recueillies par l'intermédiaire de correspondants nationaux.
 - 2) La base de données secondaire de l'IFP/SES – données nationales compilées à l'OIT et dans d'autres institutions internationales.
 - 3) La base de données Sécurité sociale – données numériques sur les politiques de sécurité sociale, converties à partir de dispositions législatives. En mai 2005, cette base couvre plus de 120 pays.
 - 4) La base de données Normes du travail – système d'information sur la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT concernant les aspects pertinents de la sécurité socio-économique.
 - 5) Etudes sur la flexibilité et la sécurité du travail dans les entreprises (ELFS) – 13 pays.
 - 6) Enquêtes sur la sécurité des personnes (PSS) – 19 pays.
23. L'élaboration de ces méthodologies et de ces bases de données a nécessité un effort considérable. Cependant, il est un aspect qui mérite notre attention, à savoir le processus consistant à rendre les données et les analyses de l'IFP/SES accessibles aux personnes extérieures. Certains chercheurs font état de difficultés d'accès à la base de données et aux résultats qu'elle contient. L'OIT doit y mettre bon ordre, et ce dans la transparence, et spécifier clairement qui est habilité à accéder aux données et analyses préparées avec des fonds publics, selon quelles modalités et à quelles conditions. Le deuxième aspect qui doit retenir notre attention est la viabilité des bases de données. Presque tout le travail accompli à ce jour été financé avec des ressources extrabudgétaires.

⁴ *Economic Security for a better World*, ISBN 92-2-115611-7.

Les médias et les relations publiques

24. L'IFP/SES a fait un usage efficace des médias pour faire connaître ses travaux. D'après ses propres chiffres, en termes de couverture médiatique, le programme a généré plus de 600 articles parus dans des journaux. Des membres du programme ont été interviewés à la télévision et à la radio dans de nombreuses régions du monde. Son travail a également été présenté dans de prestigieuses revues savantes. Le programme a également produit un document vidéo sur les formes d'insécurité auxquelles sont confrontés les travailleurs dans le Gujarat (Inde), et CNN a réalisé un documentaire consacré à nos activités dans le contexte de la crise des soins de santé en Europe orientale. L'IFP/SES a parrainé plusieurs initiatives médiatiques/publiques de sensibilisation à l'occasion du lancement de publications majeures. La couverture médiatique des activités de l'OIT/SES au niveau national dans le domaine de la sécurité socio-économique est documentée en format électronique et imprimé.

2.5. Définition et présentation des résultats aux niveaux de la gouvernance et de la direction

25. Les évaluateurs se sont efforcés de rechercher, aux niveaux national et mondial, des éléments concrets reflétant les résultats de l'activité de l'IFP/SES. Mais ce fut peine perdue ou presque, car la documentation était trop maigre et les évaluateurs ne disposaient d'aucun système permettant de contrôler les effets ou l'efficacité des activités du programme. Des études de cas ont permis de constater que le programme avait influencé la pensée et le débat dans les milieux de la recherche, notamment en Afrique du Sud et en Ukraine.

26. Certains se sont demandé si les attentes que l'on nourrissait à l'égard de ce programme n'étaient pas trop ambitieuses. En particulier, les concepteurs avaient prévu non seulement d'améliorer la base de connaissances, mais aussi d'évaluer l'efficacité des moyens à disposition pour étendre la protection sociale, d'élaborer de nouveaux moyens d'améliorer la couverture sociale, de définir et diffuser les éléments de nouvelles possibilités d'action pour étendre la protection sociale, et de promouvoir leur mise en œuvre. Par rapport à ces normes, le programme semble avoir dérivé trop loin vers la publication de recherches et les systèmes d'information à visée mondiale, au détriment du soutien consultatif aux politiques nationales, prévu à l'origine. Cependant, ce type d'impact doit se programmer sur une plus longue période. C'est une leçon à retenir lorsqu'il s'agira de définir les cibles et objectifs de programmes similaires.

2.6. Collaboration interne

27. La création en 1999 de l'IFP/SES en tant que programme focal n'a pas eu pour effet de combiner l'ensemble des efforts axés sur les indicateurs du travail décent avec ceux visant à remédier à l'insécurité socio-économique dans une structure intégrée, mais elle a engendré un noyau technique au sein de l'unité opérationnelle du programme. Cependant, la division administrative de la section «sécurité sociale» en trois unités distinctes ne reflétait pas clairement le caractère transversal du programme SES au niveau plus large de la programmation ni même au-delà du secteur.

28. L'IFP/SES, tout en s'inscrivant dans la stratégie plus vaste de promotion de la protection sociale, soutient les efforts pratiques conjoints visant à élaborer les moyens de contrôler et de mesurer le travail décent. A l'origine, l'activité consistant à élaborer et réaliser des études et à améliorer la capacité des Etats Membres de l'OIT de recueillir, traiter, diffuser et analyser les données sur l'IFP/SES se concevait comme une initiative conjointe entre

l'IFP/SES, le Bureau de statistique et les bureaux extérieurs. Maintenant que les méthodes ont été affinées, il convient que cette collaboration gagne en substance. C'est particulièrement urgent dans le domaine de la statistique.

29. Les changements opérés à l'échelle du Bureau pour rationaliser des fonctions telles que l'examen des politiques nationales et le soutien institutionnel, les statistiques et la collecte de données ont des implications pour l'IFP/SES et pour le Département de sécurité sociale qui vient d'être créé. Il convient que les mesures visant à rationaliser les activités et les responsabilités ne soient pas retardées.
30. Des études de cas font apparaître un déséquilibre dans la collaboration entre l'IFP/SES et les bureaux extérieurs de l'OIT, seul un petit nombre de ces bureaux sachant de quelle manière l'IFP/SES s'y prend pour mener ses études et d'autres activités dans certains pays. L'examen a également montré que les spécialistes de terrain ne savent pas utiliser les travaux de recherche de l'IFP/SES comme point d'entrée pour instaurer le dialogue sur la politique sociale. Les rôles et responsabilités ainsi que les liens avec les spécialistes de terrain n'étaient pas clairs. La prochaine étape pourrait consister à mieux ancrer les efforts en matière de sécurité socio-économique dans une stratégie OIT intégrée de soutien aux mandats nationaux, avec des responsabilités focales mieux définies pour les spécialistes de terrain au niveau des BSR.

2.7. Supervision efficace

31. On ne dispose guère d'éléments attestant que le système de gestion du BIT a assuré la supervision nécessaire pour contrôler, avec retour d'information, ce programme de recherche exploratoire. Le directeur du programme n'était pas tenu de définir une méthode de contrôle ni de faire rapport sur les innovations en matière de recherche. Il semble également que les donateurs extérieurs au programme n'aient pas été exigeants en matière de contrôle. Ceci explique que la documentation sur les progrès réalisés au-delà du niveau de départ soit maigre. Enfin, même s'il a été fait recours à l'IAB pour avoir un retour d'information sur l'activité technique de l'IFP/SES, son rôle de contrôle et d'orientation n'a pas été assumé pleinement, et cette activité a décliné ces dernières années.
32. Une leçon essentielle à méditer par le Bureau est de savoir comment mettre en place des procédures de contrôle efficace pour des programmes qui ne trouvent pas bien leur place dans aucun segment des structures techniques, et comment atténuer les tensions qui peuvent surgir entre, d'une part, une unité qui pourrait éventuellement redéfinir les pratiques organisationnelles et, d'autre part, des programmes et unités bien établis. Une seconde leçon est que le Bureau est plus à même d'institutionnaliser des pratiques internes régulières en matière de contrôle et de présentation de rapports.

2.8. Viabilité

33. Le ratio ressources extrabudgétaires/crédits au budget ordinaire alloués à l'IFP/SES au cours des trois dernières périodes biennales a été élevé (voir tableau 1). La dépendance par rapport aux fonds extrabudgétaires a posé la question de la viabilité des activités. La plupart des fonds extrabudgétaires ont été consacrés au travail d'enquête dans les pays à faible revenu et à la création de bases de données. En 2004, des moyens de financement néerlandais ont permis au programme de placer au centre de sa stratégie la création de bases de données: indicateurs de sécurité socio-économique, PSS et ELFS. Ces bases faciliteraient la promotion de différentes formes de sécurité sociale et économique, l'accent étant placé sur la sécurité élémentaire des pauvres et des défavorisés. Ce sont là des

domaines où il n'est pas clair si l'on a mis un point final ou si l'on a mis en place des éléments de transition vers d'autres options.

3. Recommandations

34. Cette évaluation a mis en évidence la nécessité de mieux intégrer l'IFP/SES dans les programmes réguliers de l'OIT et de prévoir un budget propre à garantir la viabilité des activités du programme. Le Bureau devrait saisir cette occasion pour traduire ce travail exploratoire en mesures de protection sociale qui soient cohérentes et susceptibles d'action sur le plan politique. La base tripartite de l'activité de l'OIT en matière de sécurité socio-économique offre de multiples possibilités inexploitées d'influer sur les agendas mondiaux et nationaux. Pour que l'OIT puisse exploiter ce potentiel, il faut parvenir à un consensus sur un ensemble de mesures à prendre et sur les messages politiques à faire passer, en rapport avec l'insécurité socio-économique.
35. Au moment où le Bureau pense aux prochaines mesures à prendre, il y a un risque qu'une somme considérable de travail acharné soit perdue et que soit gaspillé le capital intellectuel dans lequel l'OIT a investi. On pourrait espérer mieux, en particulier dans les pays où il semble que le programme SES a déjà influé sur la pensée politique, mais aussi dans les pays où les travaux de recherche, encouragés par l'intermédiaire du programme, nourrissent les discussions nationales sur les questions de l'emploi. Etant donné que l'OIT, notamment à travers le programme SES, est assez proche de la communauté intellectuelle qui s'intéresse aux questions qu'il traite, une utilisation sous-optimale des ressources a des conséquences bien au-delà de l'OIT elle-même.
36. L'évaluation débouche sur les recommandations suivantes:
- a) L'OIT est en possession de certaines études et analyses importantes générées par le programme. Il lui faut bâtir sur cette base et trouver un moyen constructif et économique de convertir ce travail en programmes et activités concernant l'ensemble de la société.
 - b) Les questions relatives à la viabilisation des domaines d'activité de l'IFP/SES doivent être réglées dans le cadre plus large de la rationalisation, le but étant de renforcer les fonctions et responsabilités pour la recherche, les statistiques, la collecte de données, l'analyse des politiques nationales et le soutien consultatif. Il est probablement possible de réaliser des économies en renforçant ces fonctions et responsabilités.
 - c) L'OIT doit s'assurer que tout département assurant le suivi de ces questions non seulement dispose des ressources requises pour le travail d'analyse de l'IFP/SES, mais possède aussi la capacité de convertir ces analyses en politiques réalisables.
 - d) Le programme ne peut poursuivre ses activités avec ses seules ressources du budget ordinaire. Si les moyens de financement alloués par les donateurs à l'IFP/SES diminuent, l'OIT devra arrêter une stratégie d'intégration des secteurs d'activité prioritaires dans le budget ordinaire de l'OIT ou bien une stratégie de mobilisation de ressources extrabudgétaires, intégrée dans une approche applicable au niveau du Bureau. Il ne serait pas judicieux de maintenir le programme opérationnel en le laissant tributaire de la collaboration interne avec les autres unités où il a le mandat mais pas l'autorité, ni le contrôle des ressources.
 - e) Le Département de la sécurité sociale, le Bureau de statistique et d'autres programmes techniques devraient élaborer un nouveau plan permettant une collaboration plus efficace sur les indicateurs concernant le travail décent, qui tienne

compte des enseignements tirés du travail accompli à ce jour par l'IFP/SES, l'une des priorités devant être d'obtenir des résultats satisfaisants par rapport au coût.

- f) Les conseils consultatifs créés pour orienter des programmes tels que l'IFP/SES devraient être maintenus en activité pour conseiller sur la durée de vie du programme concerné. L'OIT doit contrôler tout arrangement de ce type concernant de futurs programmes.
- g) Tous les programmes doivent être soumis à contrôle. Les programmes donateurs ont besoin d'un contrôle innovant. L'OIT et le Conseil d'administration peuvent clarifier les normes et les attentes à cet égard.
- h) Tous les programmes devraient tenir une documentation appropriée et à jour sur les résultats, ce à quoi il conviendrait de veiller par un audit interne.
- i) Les procédures d'accès aux résultats des travaux de recherche auxquels l'OIT a participé ainsi que les données sur lesquelles ces résultats sont fondés doivent être claires et respectées. A l'heure actuelle, on ne sait pas bien qui a accès à quoi, qui décide et sur quelle base. La haute direction voudra sans doute s'assurer qu'il n'y aura, à l'avenir, aucune ambiguïté à cet égard.
- j) La haute direction voudra sans doute examiner la question de savoir comment gérer à l'avenir des programmes tels que l'IFP/SES de manière à préserver l'originalité et la souplesse requises pour les travaux expérimentaux et exploratoires, tout en veillant à ce qu'ils continuent de produire des analyses et des recommandations susceptibles d'action, propres à promouvoir le mandat de l'Organisation. Une solution pourrait consister à présenter chaque année, de façon franche, au Conseil d'administration les résultats obtenus et les embûches rencontrées par ceux qui sont chargés de promouvoir une recherche originale axée sur l'élaboration de solutions.

37. Le Bureau fait, au sujet de l'évaluation indépendante, les commentaires suivants:

- a) Le Bureau se félicite que le rapport d'évaluation constitue une contribution approfondie à l'élaboration de ses futures activités stratégiques et consultatives sur la question de la sécurité socio-économique. Les recommandations du rapport offrent de nombreux éléments d'orientation pour l'avenir et sont, d'une manière générale, acceptables au Bureau.
- b) Le secteur III se félicite en particulier que le rapport d'évaluation donne acte à l'IFP/SES d'avoir largement contribué à la conceptualisation de la «sécurité socio-économique» et reconnaisse que les travaux de recherche ont généré une somme importante de réalisations, dont une base de données mondiale multidimensionnelle. Le rapport donne également acte au programme d'avoir réussi à introduire certaines de ses conclusions dans la littérature et le débat intellectuels. Certaines réalisations sont tout à fait aptes à stimuler et alimenter les débats nationaux de politique sociale concernant en particulier les problèmes cruciaux de protection sociale et de sécurité socio-économique.
- c) Le rapport fait remarquer que le programme n'a pas été en mesure de convertir son travail d'analyse en politiques susceptibles d'action. Cela étant, le rapport reconnaît également que le programme a eu un certain impact sur les débats concernant les politiques dans des pays comme l'Afrique du Sud, l'Inde et l'Ukraine, mais aussi la République-Unie de Tanzanie et l'Éthiopie. Il est clair que les conseils pratiques prodigués par le biais du programme ne devaient pas aller au-delà de la contribution au débat d'idées sur les politiques nationales. Le Bureau ne pouvait pas, d'une manière générale, promouvoir auprès des pays des idées toutes nouvelles à titre de

conseils pratiques sans que ces idées aient été discutées et approuvées par ses mandants tripartites.

- d) Le rapport fait remarquer à juste titre que l'Organisation a beaucoup à digérer, à absorber et à utiliser à bon escient. La haute direction se félicite des orientations données à cet égard. Avec le rétablissement du Département de la sécurité sociale, la haute direction a créé les conditions permettant à l'OIT d'exploiter d'une manière qui soit réalisable et techniquement cohérente les conclusions du programme relatives à la sécurité sociale et à la sécurité du revenu. D'autres résultats du programme seront exploités par d'autres unités du Bureau, sans perte de cohérence dans l'approche globale de la question de la sécurité socio-économique.
- e) Le Bureau accepte et apprécie les conseils concernant la nécessité de trouver des moyens novateurs pour gérer et contrôler les programmes innovants. Le programme IFP/SES est de nature exploratoire et transversale. Il englobe des domaines d'action entrant dans le domaine de compétence de toutes les unités du secteur et qui sont liés aux activités déployées dans chacun des quatre secteurs techniques. La prochaine étape consiste à absorber les résultats des travaux de recherche ainsi que les conclusions des actions exploratoires menées dans l'ensemble du Bureau. Le programme a organisé au Bureau une série de consultations techniques sur des sujets spécifiques. Cependant, dans cette nouvelle phase, il conviendra de les examiner et de les analyser d'un point de vue global en identifiant les relations entre les résultats du programme, leurs applications potentielles ainsi que les suites à donner. D'une manière générale, un nouveau mécanisme sera mis au point au niveau de la haute direction et de l'Organisation pour assurer un suivi adéquat et consensuel des travaux exploratoires accomplis par des unités innovantes telles que l'IFP/SES, notamment en ce qui concerne l'élaboration des politiques à l'échelle du Bureau et leurs applications dans le cadre des programmes par pays pour un travail décent et dans celui d'autres services consultatifs.

38. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en considération les conclusions et recommandations susmentionnées, ainsi que les délibérations de la commission, pour la poursuite des travaux sur la sécurité socio-économique.*

Genève, le 10 octobre 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 38.

Annexe

Tableau 1. IFP/SES – budget ordinaire

Crédits alloués	2000-01*	2002-03	2004-05	Variation en %
Personnel P (années/mois de travail)	10	10	10	0
Personnel G (années/mois de travail)	4	4	3/7	-11
Poste des dépenses non afférées au personnel (dollars E.-U.)	281 452	152 614	5 987	-98
Ressources extrabudgétaires (dollars E.-U.)	4 153 197	2 998 684	2 468 235	-41

* Ajusté compte tenu des ressources réaffectées au sein du secteur en 2000.

